

Quel mode d'accueil
pour mon enfant
sur Pierrelaye ?



INFORMATIONS SUR LES MODES D'ACCUEIL

01.34.32.41.96

a.gambier@ville-pierrelaye.fr

Bienvenue !



Direction publication : Michel VALLADE
Rédaction : Service Petite Enfance
Graphisme / maquette : Service communication
Images : FlatIcon
Impression : ville de Pierrelaye
Tirage : 50 exemplaires

Vous avez besoin d'un mode d'accueil pour votre enfant ?

Plusieurs possibilités...

1 Les structures municipales

Vous souhaitez un temps d'accueil collectif ou semi-collectif pour votre enfant, vous devez effectuer une préinscription.

Prendre rendez-vous au 01.34.32.41.96

Plus de renseignements en page 3

2 Les assistantes maternelles du Particulier Employeur

Vous souhaitez que votre enfant soit accueilli au domicile d'une assistante maternelle. Vous devenez donc employeur d'une assistante maternelle. Renseignements sur les disponibilités des assistantes maternelles sur la Ville,

le contrat et les démarches à effectuer au 01.34.32.41.96

Plus de renseignements en page 5

1

Quelques informations...

Les Crèches municipales



• Pour qui ?

Les enfants de **10 semaines à 5 ans**.



• À quel prix ?

Un tarif calculé en fonction du **barème CNAF**, des **ressources annuelles nettes** et de la **composition familiale**.



• Quand ?

Une commission d'attribution, composée des élus de la commission municipale Petite Enfance, se réunit **entre mars et avril** de chaque année pour l'attribution des places de septembre qui suit.



• Sur quels critères ?

- > **Le premier critère d'attribution est l'ordre sur la liste d'attente.**
- > **D'autre part**, la ville fait le choix de consacrer 10% de l'ensemble de l'offre à des besoins ponctuels **en direction de parents qui sont en situation de recherche d'emploi ou inscrits dans un cursus de formation professionnelle.**
- > La commission porte également une attention particulière aux demandes émanant de **familles monoparentales.**



• Contact

Afin d'effectuer votre préinscription pour l'une ou l'autre des structures, veuillez **contacter le 01.34.32.41.96.**



DEUX STRUCTURES

pour répondre à vos différents besoins, en fonction des places disponibles et de vos demandes d'horaires de contrat.

• Accueil collectif

MULTI ACCUEIL

3 sections : bébés, moyens, grands.
Equipe encadrante pluridisciplinaire.

Accueil régulier ou occasionnel : 40 places.

*5 rue Jean Jaurès,
95480 Pierrelaye*

Horaires d'ouvertures : 8h-18h, du lundi au vendredi
Fermetures : 1 semaine à Noël / 1 semaine en avril / 4 semaines l'été

• Accueil au domicile des assistantes maternelles

CRÈCHE FAMILIALE

La crèche familiale est composée d'assistantes maternelles qui accueillent à leur domicile, de 1 à 4 enfants.
Elles sont encadrées par une directrice et une adjointe.
Accueil-jeux hebdomadaires menés par l'éducatrice de la crèche.

Accueil régulier : 38 places.

*42 bis rue Victor Hugo,
95480 Pierrelaye (bureau de la direction)*

Horaires d'ouverture : 7h-19h, du lundi au vendredi
Fermetures : 1 semaine à Noël / 3 semaines l'été

Quelques informations...

2 Les Assistantes Maternelles du Particulier Employeur



• Contact

Pour obtenir la liste des assistantes maternelles et obtenir des informations sur l'embauche d'une assistante maternelle, ainsi que sur votre nouveau statut d'employeur, veuillez contacter **Le Relais Assistantes Maternelles au 01.34.32.41.96.**



• Pour qui ?

Les enfants à partir de 10 semaines.



• À quel prix ?

Chaque assistante maternelle fixe son taux horaire (taux encadré). D'autre part, la CAF vous verse une prestation pour l'embauche d'une assistante maternelle (Complément Libre Choix du Mode de Garde).



• Comment ?

Votre enfant est accueilli au domicile d'une assistante maternelle, agréée par le Conseil Départemental. Elle a un suivi régulier de la puéricultrice de la PMI (Conseil Départemental). Vous, parents, devenez employeur de cette assistante maternelle. Un contrat de travail et un contrat d'accueil doivent être signés entre vous et l'assistante maternelle. Sont ainsi fixés les jours et les horaires d'accueil, ainsi que la rémunération de l'assistante maternelle et les conditions d'accueil de l'enfant.



BON À SAVOIR

Les assistantes maternelles du Particulier Employeur ont la possibilité de venir sur des temps d'accueil-jeux au Relais Assistantes Maternelles.

> NOTES <



Crédit d'impôt

- > Les parents confiant leur enfant (de moins de 6 ans) en dehors de leur domicile, **bénéficient d'un crédit d'impôt** sur le montant de l'impôt sur les revenus N.
- > Le crédit d'impôt s'élève à 50% des sommes versées, retenues dans la limite de 2300€ par enfant, soit un crédit d'impôt maximum de 1150€.

Plus d'informations sur www.impots.gouv.fr

Plan & adresses



ADRESSES & CONTACTS

● 42 bis rue Victor Hugo

Service Petite Enfance : 01.34.32.41.95

Direction Petite Enfance : 01.34.32.41.95/93

Relais Assistantes Maternelles

« **Les Minipouces** » : 01.34.32.41.96

Crèche familiale « Les Frimousses » :

01.34.32.41.94

● 5 rue Jean Jaurès

Multi accueil « Comme une image » :

01.30.37.28.39